

ON S'ABONNE... chez A. LAYTOU, imprimeur...

PRIX DE L'ABONNEMENT...

LOT. AVYRON. CANTAL... TABEN-ET-GARONNE...

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.

et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8

PRIX DES INSERTIONS... 25 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont recus à Cahors au bureau du Journal...

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867... Pour l'arrondissement de Cahors...

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 8 Mai 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 6 mai, Du 7, Du 8), Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Values range from 68 to 97.

BULLETIN

Aucun nouveau motif d'inquiétude ne se produit au sujet de la Conférence de Londres...

Espérons qu'il n'y a là pour M. de Bismark, d'autre pensée que celle se rattachant à des intérêts purement commerciaux.

Il ressort de plusieurs lettres de Berlin, que le gouvernement de S. M. Guillaume désire que la Conférence se borne à l'examen de la seule question du Luxembourg.

Une correspondance particulière nous fait savoir qu'en votant l'annexion du Hanovre à la Prusse, les Chambres ont décidé que la Constitution prussienne ne serait appliquée à ces pays qu'à partir du 1er octobre 1867.

naire, les lois y sont rendues par ordonnances royales.

Il est certain que l'œuvre d'unification est loin d'être complète dans l'Allemagne édiflée par M. de Bismark.

On écrit de Mecklembourg qu'un traité douanier va être conclu entre cet Etat et la Prusse.

Le gouvernement de la Belgique doit être bien rassuré sur sa position future, quoiqu'il advienne; la parole de la France le garantit.

Le Pape a fait publier dans le Journal de Rome, un décret du 3 mai de la congrégation du concile, par lequel l'évêque Zytomir est nommé provisoirement évêque de Kamenich.

Le Pape déclare avoir dû recourir au journal officiel parce qu'il ne possède aucun moyen d'envoyer le décret à sa destination.

Le Pape espère que ce décret reproduit par les journaux viendra à la connaissance de l'évêque Zytomir et des 200,000 catholiques du diocèse de Kamenich.

Une dépêche de Londres annonce que la réunion de la conférence diplomatique ayant pour objet le règlement de la question du Luxembourg a eu lieu mardi.

Dépêches télégraphiques.

St-Petersbourg, 6 mai. La débacle des glaces de la Neva a commencé.

peure sera de retour le 14 mai à St-Petersbourg. L'emprunt grec a trouvé un accueil favorable.

Le commandant en chef de l'armée égyptienne qui était à Bruxelles est parti pour aller visiter l'Exposition de Paris.

On mande de Luxembourg que les habitants de cette ville, redoutant les conséquences particulières qu'aurait pour eux la démolition de la forteresse...

M. Rattazzi qui, par la suite de sa nomination comme président du Conseil des ministres, avait dû subir une nouvelle réélection, vient d'être réélu à Alexandrie.

PROJET DE LOI SUR LA PRESSE

AMENDEMENT DE KERVEGUEN.

L'amendement au projet de loi sur la presse présenté par M. de Kerveguen, député du Var et portant que : « Tout journal ou recueil périodique devra s'imprimer sur quatre pages, ni plus ni moins... »

Ce qu'il y a d'affligeant dans ce projet, quand on le rapproche de celui de M. Mathieu, c'est de voir combien en France, on oublie vite le respect dû à la propriété, et avec quelle facilité

les hommes qui se croient le plus sincèrement conservateurs se métamorphosent en communistes.

Si les deux honorables députés dont nous parlons ont pu présenter les amendements qui assurent à leurs noms une célébrité peu enviable, c'est que, sans s'en rendre compte, ils admettent que l'individu n'est rien devant la Société...

Pour extrait : A. Layton.

LA CONFERENCE DE LONDRES.

Incontestablement, le courant pacifique prévaut. Nous sommes d'autant plus heureux de le constater que nous l'avons accueilli avec une méfiance justifiée par maint précédent diplomatique.

tume qu'il me sied si bien. J'espère qu'il me rendra irrésistible. Mais songons d'abord au plus pressé.

La fatuité d'Orloff se faisait illusion. Comme la plupart des reines de théâtre de notre époque, Corinne attachait beaucoup de prix aux diamants.

« Vous êtes d'une beauté admirable ! » s'écria-t-il transporté. — Hélas ! mon ami, dit-elle en poussant un

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 8 Mai 1867.

NATALIE NOUVELLE

Imitation de l'Allemand.

CHAPITRE XI Suite.

Dans la chambre de Natalie, Carlo gisait tout pâle sur le plancher. A genoux près de lui, elle n'avait pas une larme dans les yeux.

« Non, tu ne mourras pas ! » s'écria-t-elle. Il faut que tu vives, Carlo. Ne parle pas de mourir. Tu m'aimes, et tu veux m'abandonner !

coup aimée, et je meurs heureux, car je meurs dans tes bras.

— Il faut vivre, Carlo ! répondit-elle en sanglotant, vivre pour Natalie, pour ta fiancée.

— Embrasse moi, ma fiancée ! » balbutia-t-il d'une voix mourante.

Elle se pencha sur lui, elle effleura de sa lèvre fraîche les lèvres déjà glacées de Carlo; elle appuyait sa joue brûlante sur ce visage froid comme le marbre.

Après de longs et impuissants efforts pour ouvrir sa porte verrouillée, Marianne se laissa glisser de la fenêtre dans le jardin à l'aide de ses draps de lit.

Pauvre Natalie ! Pourquoi la tiret de son évanouissement ? Pourquoi la rappeler au sentiment de ses douleurs ? Car la voilà seule au monde, toute seule, entièrement délaissée.

XII. INTRIGUES.

Le comte Orloff, nonchalamment étendu sur un divan, fumait sa pipe orientale et savourait à longs traits l'arôme du tabac de Turquie.

l'avoir écouté. Vous avez loyalement gagné vos épaulettes, et dès aujourd'hui vous dinerez à ma table en qualité d'officier russe.

— Commencons donc, Excellence; daignez me donner vos ordres.

— Vous avez d'abord à jouer un rôle très-noble, très-généreux : celui de bienfaiteur de notre princesse russe, et de précurseur de ma propre personne auprès d'elle.

— C'est charmant ! s'écria Ribas en se frottant les mains; ce rôle m'ira à merveille. Encore quelques détails, je vous prie, M. le comte.

— Siépano vous les donnera. — Siépano ! Le secrétaire intime parut à l'instant même.

« Cette affaire est très-amusante, très-romanesque, se dit-il quand il fut seul. Je suis très-reconnaisant à Catherine de m'en avoir chargé. Du reste, aurait-elle pu mieux choisir ? Je voudrais bien savoir qui oserait me disputer la palme de la beauté ! Je paraîtrai devant cette petite princesse Natalie dans le riche cos-

La Conférence est présidée par Lord Stanley, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne. Contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a de plénipotentiaires spéciaux que pour la Hollande et la Belgique; les autres gouvernements ont pour mandataires leurs ambassadeurs respectifs.

Malgré les suppositions de certains nouvelles, il ne faut s'attendre à une solution que dans deux ou trois semaines. Si la Conférence devait échouer, elle serait promptement terminée.

Ramené à ses termes précis, l'arrangement confié aux plénipotentiaires de Londres ne différerait sans doute pas beaucoup du traité de 1839. Il consacrerait, ainsi que le faisait cette convention, l'indépendance du grand duché de Luxembourg. Seulement, au lieu d'être subordonné à la Prusse, désormais substituée aux droits de la Confédération du Nord, il sera neutralisé, sous la garantie de l'Europe, politiquement et militairement. La France et la Prusse renonceraient à y tenir garnison. C'est la réciprocité dans la bienveillance et dans la prévoyance.

EXTRAITS DES JOURNAUX ALLEMANDS

Correspondance provinciale

(organe semi-officiel)

Sur quelles bases la Conférence a été acceptée par la Prusse. — L'affaire du Luxembourg est entrée dans une phase où les perspectives pacifiques l'emportent sur les appréhensions. Tandis que l'opinion publique, dans toute l'Allemagne, se prononçait, avec une rare unanimité, contre le passage éventuel du Luxembourg sous une autre domination, les questions adressées par la Prusse aux puissances co-signataires des traités de 1839, amenaient un échange de vues montrant que le désir général était de voir cette affaire se régler par voie de délibérations communes. Il a été proposé en termes formels qu'une conférence se réunît à Londres, dans le but déclaré de prévenir tout conflit ultérieur, en plaçant sous la garantie expresse et certaine des grandes puissances l'indivisibilité du territoire luxembourgeois, maintenu sous la couronne de Hollande, et de donner ainsi, en même temps, à l'Allemagne et à l'Europe une compensation pour le droit de garnison que la Prusse a exercé jusqu'ici à Luxembourg. La Prusse et la France se sont déclarées prêtes à participer à des conférences s'ouvrant sur cette base, et une invitation formelle du gouvernement britannique peut être attendue pour les premiers jours de mai. Notre gouvernement avait dû suivre avec une sérieuse et prévoyante attention les armements ostensibles et même avoués de la France. Les dernières nouvelles annoncent toutefois que l'ordre a été donné de suspendre ces préparatifs. Le gouvernement prussien se trouve, par là, dispensé de recourir aux mesures de prévoyance commandées naguère, ce semble, par la gravité toujours croissante de la situation; mesures que, malgré les dispositions les plus pacifiques de sa part, il n'aurait pu s'empêcher de prendre, sans s'exposer au reproche de négligence. Un très prochain avenir viendra, nous l'espérons, confirmer et affirmer ces espérances de paix.

Gazette de la Croix.

Sur l'arrêt des armements en France. — Au dire de la Correspondance Zeidler, l'idée d'un Congrès émane de la Russie, l'invitation à y prendre part, du Luxembourg. On peut considérer comme une suite de l'adoption de la France, et, en même temps, comme un gage de paix, la note qui annonce, dans le Moniteur, que les armements sont suspendus. Cette mesure, nous l'espérons, est absolue et sincèrement prise; elle nous reste qu'à souhaiter de voir la note en question appuyée par d'autres faits lui donnant une signification véritablement rassurante.

soupir, tout en arrangeant le diadème devant la glace, je serais plus belle encore — car je serais plus heureuse — si je pouvais mêler à cette parure la couronne de laurier!

— Ayez bon espoir. Le Pape Clément XIV, qui vous l'a refusé obstinément malgré les prières de quelques cardinaux, est mort aujourd'hui même. Peut-être son successeur sera-t-il moins récalcitrant.

En effet, le cardinal Braski, porté au trône pontifical sous le nom de Pie VI, accorda, aux sollicitations d'Alfani et des autres amis de Corinne, le couronnement de l'improvisatrice au Capitole. Cependant elle attendit longtemps encore; ce ne fut qu'en 1776, près de deux ans après l'avènement du nouveau pape, qu'elle jouit enfin de ce triomphe si ardemment souhaité. Et que d'artifices, que d'intrigues et de coquetterie elle avait prodigués pour y parvenir!

Et encore, sa joie ne devait pas être sans mélange. La noblesse de Rome l'acclama et l'applaudit, mais le peuple la poursuivait jusqu'au Capitole de sifflets et de huées. Des pièces de vers volaient de toutes parts; il en tomba une sur la tête de Corinne; le duc Alfani prit et déchira le papier pour en donner lecture à haute voix; mais il se tut dès les premiers mots; c'était une satire, et les autres pièces ne contenaient non plus que des sarcasmes et même des injures.

Au Capitole, au moment où la couronne de laurier fut posée sur son front, ses hauts et puissants amis crièrent: « Vive Corinne! » La foule ne fit pas écho, et quand ce cri flatteur eut cessé de retentir, il s'éleva de tous côtés un éclat de rire moqueur immense, inextinguible, qui déchira les oreilles de l'improvisatrice jusqu'à ce qu'elle fût rentrée chez elle. Le peuple l'avait jugée.

Abreuvée d'humiliations, transportée de colère, elle s'enfuit de Rome et alla se fixer à Florence. Les hommages et l'admiration des grands la consolèrent de ce mécompte, et l'impératrice Catherine tint la promesse faite en son nom par Orloff: Corinne reçut une pension de la Russie.

(La suite au prochain numéro.)

Le gouvernement Français s'est senti manifestement gêné du contraste que son tapage belliqueux faisait à l'attitude virile, grave et calme de la Prusse; il a reconnu quel tort il se donnait dans l'opinion publique, et, sous la pression de ce sentiment, vu la nécessité de faire, tout au moins, une déclaration comme celle qui a paru au Moniteur.

Pour ce qui est de la Prusse, le conseil des ministres tenu avant-hier a débattu sans doute si l'on devait répondre par des mesures équivalentes aux démonstrations françaises; mais cette idée a été repoussée.

Malgré l'apaisement de la situation, voici un échantillon curieux, qui nous est fourni par la Réforme:

Voici comment, si nous sommes forcés à une guerre dont l'issue heureuse pour l'Allemagne n'est pas douteuse, il faut recourir à un moyen bien simple pour étendre la soif insatiable de conquête de la France, et assurer la paix de l'Europe. Il faudra annexer à l'Allemagne, l'Alsace, la Lorraine et la Hollande, anciennes dépendances de l'Empire, et faire ainsi de la France une petite puissance bien inoffensive.

Un pareil langage indignerait notre patriotisme, si nous ne préférions en sourire de mépris.

Pour extrait: A. Layrou.

Extérieur.

Nous lisons dans l'Economie de Tournai: « Des ordres sont arrivés pour opérer l'évacuation, vers Anvers, des munitions de guerre qui se trouvent encore dans la citadelle. Avant peu, on demantèlera la forteresse, ou plutôt on la mettra hors de service, en faisant brèche aux deux fronts d'attaque que l'on va faire sauter par la mine. C'est donc au point de vue stratégique, ainsi que nous le disions jeudi dernier, que cette décision a été prise. Un détachement du régiment du génie viendra faire cette besogne en notre ville et détruire ainsi, en quelques jours, une citadelle qui a coûté des sommes folles et qui n'a jamais servi. »

— Le gouvernement belge vient de faire une commande d'armes considérable à Liège. Il s'agit de la transformation de 140,000 fusils en fusils Albin. Le gouvernement précité en a commandé 105,000 à divers fabricants d'armes de Liège, et 35,000 à la manufacture d'armes de l'Etat.

— On écrit de Berlin, 1er mai, au Times du 4: Quoique la Prusse évite de se prononcer d'une manière positive sur la marche qu'elle se propose de suivre, il paraît, cependant, qu'à la conférence on insistera pour que le Luxembourg continue d'être un état indépendant sous l'autorité de la maison d'Orange, et que la nationalité allemande soit protégée contre les périls qui menacent un pays limitrophe. Sur le premier point, on demandera une garantie de l'Europe en prenant soin qu'elle soit plus efficace que ne l'a été, il y a quelques années, un arrangement semblable des puissances à l'égard de la Svoïe du Nord. Ces préliminaires une fois bien établis, il est alors probable que la Prusse demandera un délai pour évacuer la forteresse, afin de pouvoir construire quelque autre ouvrage défensif dans le même voisinage. Si l'on s'oppose à ce que ce délai soit accordé parce que la commune garantie des puissances rend inutile cet autre protection d'un camp fortifié ou de retranchements et de redoutes, on ne manquera pas sans doute de répondre que si la forteresse française de Metz, située seulement à six heures de distance de Luxembourg, reste toujours dans le formidable état de défense, la frontière prussienne ne doit pas être non plus, privée du moyen de se défendre. Mais sur ces derniers points, les vues du gouvernement prussien, sont, il faut l'espérer susceptibles de se modifier. Quoiqu'il en soit le comte Bismark ne reconnaîtra pas facilement du côté de la conférence le droit de discuter en vertu de quel titre la Prusse tient garnison à Luxembourg. Si tout marche bien, le Roi et le comte ont l'intention de se rendre à Paris dans cinq semaines à peu près pour jeter un coup d'oeil sur l'Exposition et d'avoir une heure de tête à tête avec Napoléon III. Comme il ne saurait être douteux que le comte de Bismark ne soit disposé pour la paix, on suppose que les précautions qui sont encore prises résultent d'une nécessité militaire et, pour ainsi dire, impérieuse de créer un contre-poids aux mesures de la France.

Vienne, 4 mai.

La Presse publie un article dans lequel elle fait ressortir que le titre légal de la Prusse sur la forteresse du Luxembourg a été annulé par la dissolution de la Confédération germanique. Quant aux dédommagements réclamés par la Prusse, pour les dépenses d'entretien de la forteresse, la Presse dit que cette prétention perdrait tout caractère de légitimité si le rattachement de la forteresse était décidé. Ce ne serait que dans le cas où cette forteresse serait conservée, que le montant de ces frais devrait être évalué et proportionnellement réparti entre les membres de l'ancienne Confédération germanique, à moins que ceux-ci ne préférèrent renoncer généralement à la somme qui leur vien-

drait. La Prusse espère que le Cabinet de Vienne se prononcera dans ce sens sur cette question de détail.

Pour extrait: A. Layrou.

Correspondance.

IV.

LETTRES DE BERLIN.

Berlin, 2 mai.

« On ne doute plus ici, dans nos cercles politiques, d'une solution amiable du différend franco-prussien. Voici un symptôme de cette disposition des esprits, laquelle contraste fort avec ce qui se passait et ce qui se disait il y a trois semaines: »

« Le 29 avril, jour anniversaire de la naissance du Czar Alexandre, M. d'Onbril, ambassadeur russe près la cour de Berlin, a donné un grand dîner auquel assistaient les membres du Corps diplomatique et les principaux membres du cabinet. Le comte Bismark a porté le toast au Czar, et M. d'Onbril y a répondu par un toast au roi de Prusse et au succès de la conférence. »

« Cet appendice du discours du diplomate russe a été accueilli par des applaudissements unanimes. On savait que M. d'Onbril, avant de prononcer ces paroles en faveur de la paix, en avait référé préalablement avec M. de Bismark et M. Benedetti. »

« Malgré les dénégations de la presse officielle de Berlin, nombre de personnes continuant à croire que M. de Bismark, s'il n'a pas poussé jusqu'à Saint-Petersbourg, ces jours derniers, est au moins allé jusqu'à Varsovie. Il y aurait trouvé le prince Gortschakoff, avec lequel il aurait eu plusieurs conférences. Et c'est ainsi que, d'après les mêmes conjectures, le comte de Bismark, emportant des idées belliqueuses, serait revenu avec des dispositions pacifiques. »

« On va plus loin. On suppose que le premier ministre du Czar n'a point caché au chef du cabinet de Berlin que, dans le cas d'un conflit entre la Prusse et la France, il serait impossible à la Russie d'intervenir, sauf le cas improbable où elle devrait défendre ses propres intérêts soit en Pologne, soit en Orient, soit dans la mer Noire ou dans la Baltique. Une pareille confiance, si elle a eu lieu, devrait naturellement inspirer de sérieuses réflexions à M. de Bismark. »

« En effet, les étournaux seuls, et il n'en manque pas plus ici qu'à Paris, pouvaient admettre que la guerre avec la France se tiendrait uniquement sur le Rhin ou les Vosges. La Prusse est surtout vulnérable ailleurs, je veux dire du côté de la mer Septentrionale. Une faible marine, un littoral semé d'anses, de golfes, de rivières insulsalement gardées; voilà ce qu'il faut, pour le gouvernement prussien, le péril. Moyennant l'aide de la Russie, elle n'eût pas résisté facilement déjà à une flotte française. La Russie restant neutre, laissant ses navires en croisière dans l'Exin, ou à l'ancre dans le Sund, il devenait à peu près impossible d'empêcher une invasion du territoire prusso-allemand. »

« Telle est, en dehors des mobiles de justice et de bienveillance à l'égard de la France et de l'Empereur, une des explications que l'on donne au changement de conduite de M. de Bismark si l'hypothèse est fondée, elle fait honneur à la sagesse non moins qu'au patriotisme de cet homme d'Etat. Il faut du courage pour braver l'impopularité passagère, mais véhémente que suscitera l'abandon du Luxembourg par la Prusse. »

« Le comte de Bismark s'y résigne. Tous les bon citoyens lui en savent gré; il serait injuste de ne pas lui en tenir compte sur l'autre côté du fleuve. »

Pour extrait: A. Layrou.

LA FORTERESSE DE LUXEMBOURG

Un des rédacteurs de la Presse, M. de la Pouterie, est allé visiter Luxembourg. De retour de son excursion, voici la description qu'il donne de la forteresse:

« Celui qui n'a pas vu Luxembourg, disait Goethe, ne saurait se faire une idée de cet étonnant édifice de guerre. » Ce mot est resté vrai en 1867 comme il l'était en 1792, et il exprime bien la surprise de ceux qui visitent une ville redevenue depuis quelques jours le sujet de tous les entretiens. »

C'est, en effet, un étonnant édifice de guerre que Luxembourg: étonnant par sa puissance et par son unité, et devant lequel il est facile de comprendre le prix que des nations rivales n'ont cessé, depuis quatre cents ans, d'attacher à sa possession. »

Lorsque, après être entré dans la ville par la porte Neuve ou par la porte de France, on en traverse les rues tortueuses dans la direction de l'Est, et que l'on en dépasse les premières fortifications, on reste muet du stupéfaction devant la magnificence terrible du spectacle qu'on a sous les yeux. »

Au fond d'une étroite vallée qui entoure, aux deux tiers, la ville d'un immense fossé naturel; à deux ou trois cents pieds au-dessous de vous, l'Alzet, grossi de la Petrus, roule ses eaux paisibles entre deux murailles de granit. La rivière n'a pas un murmur, comme si elle craignait d'éveiller par son bruit les voix redoutables que ces lieux ont si souvent entendues. Sur ses deux bords, dans l'espace laissé pour ainsi dire libre entre la bouche des canons, s'étend toute une ville nouvelle avec ses maisons d'habitation, ses jardins, ses usines, ses écoles, ses églises, pour attester sans doute combien la vie est persistante et ingénieuse, et comme elle est prompt à s'emparer de tout ce que la folie de l'homme ne lui dispute pas. »

Que sont ici, néanmoins les œuvres de la paix! Des deux côtés de la vallée s'élèvent deux hauts murs de granit, que l'art, depuis trois siècles, s'est attaché à rendre encore plus inaccessibles. On n'aperçoit de toutes parts que des redoutes; des bastions, des casernes élevées sur trois étages, des forts, des demi-lunes; la pierre a été soudée à la pierre, de telle sorte que tout cela ne forme pour le spectateur, comme le dit Goethe, qu'un seul édifice étonnant et formidable, prêt à vomir la mort. »

Dans toute cette vallée, qu'arrose l'Alzet, depuis le Pfaffensthal jusqu'au Grand qui en forme au sud l'extrémité, il n'est pas un point où l'on ne soit suivi par cet œil sans regard que dans l'art des surprises on appelle une meurtrière, et qui semble, pour le passant le plus indifférent, le symbole matériel de la haine et de la ruse. »

Derrière cette double enceinte s'étève la ville, semblable du reste, si on la sépare de l'appareil militaire qui l'enveloppe, à toutes les villes flamandes: même propriétés apparentes, même soin des choses extérieures. Par une assez curieuse coquetterie d'ancienneté, un assez grand nombre de maisons portent inscrites en longues barres de fer le chiffre de l'année où elles ont été construites. Presque tous les coins de rue montrent quelque madone espagnole ou l'image d'un saint en particulière vénération dans le pays. Les magasins étalent des objets que l'on vend partout, l'industrie spéciale du Luxembourg, qui consiste, si l'on excepte la ganterie, dans la bière, le tabac, le fer, le plomb, n'étant guère de nature à donner au commerce d'une ville une physionomie originale. »

Il y a à Luxembourg 14,000 habitants et 8,000 soldats. Ces deux populations vivent l'une près de l'autre sans se communiquer et presque sans se connaître. Le Luxembourgeois, que le passé seul pourrait empêcher de se faire illusion sur sa condition présente, vous dit volontiers, en regardant sans orgueil toutes ces fortifications qui paraissent le protéger: « Nous sommes ici les prisonniers des Prussiens. » Deux canons braqués jour et nuit sur la principale place de la ville et gardés par des soldats prussiens servent de commentaire et de justification à ce sentiment. »

Telle est cette ville, dont Louis XIV disait « qu'elle était la plus belle et la plus glorieuse conquête que le roi eût jamais faite, et qu'elle mettait notre frontière en état que les Allemands ne pourraient jamais attaquer le royaume par ce côté-là; » cette ville qui était, suivant Vauban, qui la connaissait, car il y avait prodigué son génie, une des deux premières places de l'Europe. La seconde était Strasbourg. »

Dominant du haut du rocher sur lequel elle repose la plaine qui l'entoure; placée à l'intersection des routes qui conduisent de France en Hollande et de Belgique en Allemagne; à seize kilomètres de nos frontières, elle couvre tout l'espace compris entre la Meuse et la Moselle, et elle tient, par Longwy et Verdun, la clé de la route de la Champagne sur Paris. Tous les peuples qui y ont passé, Bourguignons, Espagnols, Autrichiens, Français, Prussiens, y ont entassé les ouvrages, à ce point qu'elle a reçu dans l'histoire le titre d'Invincible, ce qui, du reste, ne l'a pas empêchée de tomber, le 4 juin 1684 et le 40 juin 1795, dans les mains de la France. — F. de la Pouterie. »

Nous trouvons d'autre part dans l'Europe ce résumé historique des sièges que la forteresse a subis depuis le milieu du XV^e siècle:

Luxembourg a été pris, depuis l'année 1440, sept fois, sans parler de la surprise de 1814, qui n'a été plutôt qu'une tentative avortée de surprise.

Cette forte ville a été conquise, en 1443, par les troupes de Philippe de Bourgogne; prise dans la guerre entre Charles-Quint et François I^{er}, en 1542, par les Français, sous la conduite des ducs d'Orléans et de Guise; reprise la même année par les troupes de Charles-Quint; et, en 1543, par les Français, auxquels elle fut enlevée en 1544, par une armée forte de 40,000 hommes sous la conduite de François de Gonzague. »

En 1684, elle fut emportée d'assaut, non point par Vauban, mais par le maréchal de Créqui, pour le compte de la France, et resta entre les mains de cette puissance jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1714. »

En 1795, les Français, sous les ordres du général de division Hatry, commandant en chef des troupes devant Luxembourg, s'en emparèrent. »

Dans toutes ces conquêtes il n'y a eu que deux sièges longs et réguliers, c'est en 1684 et en 1794. »

Celui de 1694 commença le 16 avril par l'investissement de la place. Le 9 mai, la tranchée fut ouverte; le 20 mai, les Français s'emparèrent de la porte de Trèves et du faubourg de Gand; le 22 mai, l'abbaye de Munster et l'hôpital furent mis en feu. Quelques jours après, le gouverneur austro-espagnol de la forteresse, prince de Chimay, se résolut à capituler. On lui accorda la sortie de la place avec tous les honneurs de la guerre. De 4,000 hommes, formant d'abord la garnison, il n'en restait que 4,770. Beaucoup de citoyens qui avaient pris part à la défense étaient tombés aussi. Pendant le siège, les Français avaient envoyé dans la place environ 40,000 boulets. »

Le siège de 1794-95 commença le 21 novembre 1794 et dura six mois et dix-sept jours. La garnison autrichienne, commandée par le feld-maréchal Bender, souffrit moins de ce siège que la brave garde civique qui combattit patriotiquement avec elle. Quoique tout eût été mis en œuvre pour empêcher l'approche des Français, cependant ils parvinrent à terminer au mois de mars 1795 leurs retranchements. L'artillerie française était supérieure à l'armée autrichienne. La forteresse était ébranlée par les boulets et les bombes. Dès le commencement d'avril, quelques brèches avaient été ouvertes dans les murailles. La résistance continua cependant jusqu'à la fin de mai quoique la garnison eût déjà beaucoup souffert et qu'on gardât de moins en moins l'espoir de conserver la place. Le 1er juin, le gouverneur Bender envoya un parlementaire au quartier du général Hatry à Itzig, et demanda à capituler. Les Autrichiens obtinrent de sortir librement avec tous les honneurs de la guerre, mais ils durent déposer leurs armes devant la place et être dirigés, en trois détachements, au-delà du Rhin. L'évacuation eut lieu le 10, le 11 et le 12 juin. »

La surprise prétendue de 1814 fut tentée en réalité, mais elle manqua, et eut un résultat en quelque sorte tragi-comique. Voici les faits: »

Après que les troupes des alliés eurent, au mois de janvier, passé le Rhin, parut le 45^e corps hessois commandé par le prince de Solms, qui cerna de tous les côtés la forteresse occupée par 3,000 Français sous les ordres du général de Vimens. Le prince avait réussi à nouer une intrigue avec quelques bourgeois de la ville, et il fonda là-dessus le plan d'une surprise. Un serrurier de Luxembourg avait fabriqué une clé pour la porte de Mansfeld, et on avait remis cette clé au prince de Solms. Le coup de main devait être tenté dans la nuit du 21 au 22 février. La tête d'une colonne hessoise devait s'emparer de cette porte et du poste qui la gardait. Une fois qu'on aurait été en possession de la porte, deux autres colonnes, favorisées dans leur marche par l'obscurité de la nuit, auraient avancé en silence, pris le faubourg de Pfaffensthal, puis, profitant d'un point moins bien défendu, gravi les remparts et se seraient rendus entièrement maîtres de la ville. »

Le secret avait été livré au commandant français; mais il avait refusé d'y croire et demandé en railant:

si une poignée de hessois oserait entreprendre un tel coup de main contre une forteresse par lui défendue.

La panique était générale; les soldats ne retrouvaient plus leur chemin, ils jetaient à terre sacs et fusils.

Cette entreprise manquée n'eut du reste aucune influence sur le résultat du siège. Quelques semaines plus tard, la garnison de Metz fut momentanément secourue par Thionville et Luxembourg.

MEXIQUE.

Voici un article du Courrier des Etats Unis, du 20 avril, qui rapporte quelques-uns des bruits contradictoires mis en circulation.

Suivant d'autres versions, les impériaux, victorieux, sont maîtres de la situation, et Méjia assiégé Escobedo dans San Luis de Potosi.

Voici le seul fait positif, et il n'est pas à l'honneur des juaristes: Escobedo a lancé, le 23 mars, un ordre portant que tous les étrangers pris dans les rangs des adversaires de la république seront exécutés.

Le bruit court que Maximilien, blessé au bras dans un engagement, est retourné à Mexico.

Cet ordre rendrait inutile toute intervention des Etats-Unis en faveur du prince autrichien.

Voici, d'après un document officiel, quelles sont les forces respectives des belligérants au Mexique:

Impérialistes: Miramon, Marquez et Castillo 14,000 hommes; Méjia 3,500; Tabera 3000, Mendez, 3000; Rohles, 2,200; Gultieren 3000; les garnisons de Mexico, Puebla, Orizaba, etc., 6,300, en tout 35,000 hommes.

Républicains: Escobedo 8000; Corona 8000; Regules 4,000; Porfirio Diaz 42,000. Si l'on y ajoute encore les Indiens d'Alvarez et quelques garnisons, on arrive au chiffre de 45,000 hommes.

Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

L'Impératrice assistait à cette séance. L'Empereur et l'Impératrice ont fait, aujourd'hui, une nouvelle visite à l'Exposition universelle.

Le roi Victor Emmanuel est attendu à Paris, à la fin de ce mois. Il résidera au Palais Royal.

Le Nord publie la dépêche suivante, de St-Petersbourg: L'empereur Alexandre doit se rendre à Paris, à la fin de mai ou au commencement de juin. Il y rencontrera sans doute le roi de Prusse.

Le projet de loi sur les conseils municipaux va revenir en délibération au Corps législatif. On sait que l'article relatif aux délégations choisies par le gouvernement en remplacement des assemblées élues, a été renvoyé à la commission. Il paraît que le conseil d'Etat a accepté le principe d'un amendement d'après lequel les pouvoirs des municipalités provisoires ne dureront pas au-delà de trois années.

Sur la proposition du ministre de la guerre, l'Empereur vient d'accorder, dit-on, jusqu'à la fin de l'Exposition universelle un supplément de solde du dixième de leur traitement à tous les employés militaires résidant à Paris ou dans la banlieue.

A cause de la solennité du dimanche, la cérémonie commémorative du 5 mai, anniversaire de la mort de Napoléon 1er, a été remise à lundi. Ce jour-là, Paris a revu les

vieux officiers et soldats du temps de la république et de l'Empire, avec leurs uniformes éclatants ou bizarres, dont plusieurs se seraient point déplacés dans l'armée actuelle.

Le temps est, depuis trois jours, magnifique. Les étrangers arrivent par caravanes pour visiter l'Exposition, les parisiens se sauvent par milliers pour aller respirer l'air de la campagne. La population se trouve ainsi transformée, non diminuée. Les trains de plaisir amènent plus de monde à Paris qu'ils n'en transportent dans la banlieue, bien que celle-ci s'étende maintenant à des 50 et 60 kilomètres.

Fête à Billancourt où l'Exposition agricole, enfin amenée complètement, offre un attrait incomparable. Sally et Dombasle, ces deux apôtres de la science qui consiste à nourrir les hommes, n'ont rien rêvé de plus complet, de plus curieux, de plus utile.

On écrit de Nancy que la Société des francs-tireurs des Voges se prépare à venir à Paris offrir au Prince Impérial une carabine de guerre et le costume de franc-tireur, dont il a accepté à Nancy, l'été dernier, la présidence honorifique.

On écrit de Nancy que la Société des francs-tireurs des Voges se prépare à venir à Paris offrir au Prince Impérial une carabine de guerre et le costume de franc-tireur, dont il a accepté à Nancy, l'été dernier, la présidence honorifique.

Une correspondance de Luxembourg dément le bruit que la garnison de la forteresse aurait été renforcée depuis quelques jours de 10 à 15,000 hommes.

La Société du Creusot a dépensé 800,000 fr. pour soutenir à l'Exposition l'honneur des machines françaises. Les forges du Creusot sont situées dans le département de Saône-et-Loire, et forment à elles seules une petite ville de travailleurs. 10,000 individus sont employés aux mines et 10,000 aux ateliers.

On écrit de Bruxelles que le roi de Prusse est attendu prochainement dans cette capitale. S. M. Guillaume 1er vient assister au « retour de noces » du comte de Flandre et de la princesse de Hohenzollern.

D'après une dépêche de Barcelonne des troubles, ayant un certain caractère politique, auraient éclaté sur plusieurs points de la Catalogne. Cette nouvelle demande confirmation.

M. Louis Veullot, ce polémiste ingénieux, attaque le journal la Lune à raison de la caricature où il est représenté avec des ailes d'archange et des bottes d'égoûter. L'affaire viendra vendredi en police correctionnelle.

Le couronnement de l'Empereur d'Autriche, comme roi de Hongrie, aura lieu le 6 juin prochain.

C'est à Libourne où il plaide dans une affaire de détournement de 100,000 fr., que M. Jules Fabre, a appris sa nomination de membre de l'Académie française.

Pour extrait: A. Layrou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 383e livraison. Voyage dans le pays de Galles, par M. Alfred Erny 1862. Texte et dessins inédits.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, POIRIS. Rows include Diman, Lundi, Mardi, Mercredi with corresponding feast names and locations.

MERCURIALES

Moyennes du mois d'avril.

Table listing market prices for various goods: Froment, Maïs, Légumes secs, Pommes de terre, Avoine, Vin, Bois, Viande de bœuf, etc.

A NOS ABONNÉS

L'Illustration vient de publier une brochure sur le GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Cette brochure, très intéressante par sa rédaction, ses dessins et son actualité, forme 32 pages dans le format de l'Almanach de l'Illustration.

Elle contient 31 gravures, dont 3 planches, un plan de la forteresse, un profil d'élevation du pays et une carte de la province. Elle est mise en vente dans nos bureaux au prix de 75 centimes.

Adresser immédiatement les demandes au Directeur du Journal du Lot, avec le montant en timbres poste: ENVOI FRANCO.

Les élections pour le renouvellement triennal des membres du Conseil général auront lieu dans le mois de Juillet. Les cantons de la 2e série sortant en 1867, sont: Cahors (Sud) - Cazals, - Limogne, - Montcuq, - Bretenoux, - Figeac (Est), - Lacapelle, - Gourdon, - Labastide, - Souillac.

M. le Préfet du Lot, délégué par S. Exc. le grand-chancelier pour recevoir chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur M. Dalet, maire de Souillac, nommé par décret impérial, a voulu profiter, pour remplir cette mission, de sa tournée de recrutement dans le canton de Gourdon.

Entouré de plusieurs membres de l'ordre, du Sous-Préfet et de tous les Maires du canton, M. le Préfet a reçu le serment de M. Dalet, et en lui remettant les insignes, il s'est exprimé ainsi: Monsieur Dalet,

L'Empereur veut connaître tous les mérites pour les récompenser, qu'ils se produisent dans les campagnes, dans les villes ou sur les champs de bataille. Sa Majesté a daigné vous nommer chevalier de la Légion d'Honneur. Votre nomination, datée du 4 mars, prend, dans l'anniversaire de la naissance du jeune Prince Impérial, héritier du Trône de France, un prix nouveau pour les hommes dévoués, comme vous, aux institutions Napoléoniennes.

Je suis heureux de vous recevoir, moi-même, chevalier et de vous remettre les insignes de l'ordre. Ils resteront pour vous et les vôtres un précieux souvenir de vos services et pour vos collègues un gage de confiance dans la haute sollicitude du Souverain.

M. Dalet a répondu: Monsieur le Préfet, En daignant me nommer Chevalier de la Légion d'Honneur, l'Empereur a donné un témoignage bien évident de cette haute sollicitude qui s'étend jusqu'aux plus modestes des services rendus au pays.

Je reçois avec la plus profonde gratitude cette distinction dont je comprends tout le prix et dont je m'efforcerais constamment de rester digne. Je ne saurais mieux la reconnaître qu'en continuant à notre illustre Souverain et à sa dynastie mon dévouement le plus absolu, et cette récompense, précieuse à ma famille, lui redira toujours, j'en ai la conviction, et les bienfaits de l'Empereur et les devoirs qu'elle impose.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous exprimer ici mes sentiments de profonde reconnaissance pour la mission que vous avez bien voulu accepter de me remettre vous-même les insignes de l'ordre. Je n'oublierai jamais cette nouvelle preuve que je reçois de votre bienveillance.

Par décret souverain du 9 avril 1867, S. M. l'empereur d'Autriche a conféré le brevet de grand-croix de l'ordre de François-Joseph à M. Gavini, préfet des Alpes-Maritimes, ancien préfet du Lot.

Nous recevons de la Compagnie générale des Messageries à vapeur la circulaire suivante: Paris, le 1er mai 1867.

Monsieur le Rédacteur en chef, La Compagnie générale des Messageries à vapeur, qui a pour but de créer des services rapides et à bon marché sur toutes les routes de l'Empire, a résolu d'établir dans le département du Lot les lignes suivantes:

- 1° Gramat à Gourdon; 2° Figeac à Cahors; 3° Montauban à Cahors.

D'autres services sont à l'étude, et seront successivement mis à exécution.

Vous pouvez apprécier, Monsieur, tous les avantages que doit procurer une entreprise de ce genre à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de votre département.

Il importe que les populations les comprennent également, et qu'elles se rendent compte de l'intérêt qu'il y a pour elles à seconder le prompt établissement de lignes de Messageries à vapeur qui les exonèrent des charges dont les avait menacées la création des chemins de fer départementaux.

La proportion des souscriptions effectuées dans chaque département influera nécessairement sur la rapidité d'exécution des divers services. C'est une considération importante que nous vous prions de vouloir bien porter à la connaissance de vos lecteurs.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration, Baron de VICENT, sénateur, Rue de la Victoire, 60.

La Commission des finances du Mexique à Paris, a écrit à tous les trésoriers-payeurs généraux pour se renseigner sur le nombre des propriétaires d'obligations mexicaines qu'il pouvait y avoir dans chaque département.

Cette nouvelle, dont nous pouvons garantir l'exactitude, dit l'Union bretonne, est de nature à donner quelque espoir aux porteurs de titres mexicains.

ETAT DES RECOLTES

On lit dans la Gazette des campagnes: La température est peu satisfaisante dans tout le nord de la France.

Depuis le département du Nord jusqu'à celui de la Charente, on se plaint des pluies et de l'excès d'humidité qui empêche d'achever les semailles de la saison, et les sols emblavés se couvrent de mauvaises herbes que peu de cultivateurs pourront arracher.

Le Midi, au contraire, à partir de Périgueux, jouit d'un printemps magnifique qui accélère toute la végétation. Les vignes sont couvertes de feuilles dans le Bordelais; à Périgueux, on expédie sur Paris des fraises, des cerises, des petits pois et autres primeurs qui ont plus d'un mois d'avance sur la production de notre climat.

En deux mots, la végétation est en avance dans le Midi et en retard dans le Nord, où on soupire après le beau temps.

Théâtre

DIRECTION DE M. GERARD DE BEER.

Jeu 9 mai 1867.

Deuxième début de Mlle Désiré, première soubrette des travestis.

Première représentation de

Le supplice d'un homme, comédie vaudeville en trois actes, par Eugène Grangé et Lambert-Thiboust.

Un mari dans du coton, comédie vaudeville en un acte, par Lambert-Thiboust.

Une nuit blanche, opéra comique en un acte, musique d'Offenbach.

Les bureaux s'ouvriront 7 1/2. On commencera à 8 heures très-précises.

Au premier jour, première représentation de

La voleuse d'enfants, grand drame nouveau en cinq actes et huit tableaux.

Nous apprenons à l'instant, et non sans regret, le départ de notre Troupe dramatique.

M. de Beer va donner quelques représentations à Castres. Espérons que cet intelligent directeur rentrera bientôt sur notre scène.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

5 mai Capy (Marie-Louise), quai Ségur.

5 — David (Antoinette), à Begous.

6 — Mignot (Pierre), faubourg St-Georges.

Mariages.

4 — Garrigues (François), cultivateur et Martory (Jeanne).

6 — Bergon (Pierre), prop. et Alazard (Marg.).

Décès.

6 — Pellet (Marie-Anne), jardinière, 51 ans, rue Brives.

6 — Robert (Prosper-Jean), 4 mois, rue du Château.

6 — Enfant du sexe masculin né mort, des époux Bennat et Clair.

7 — Hermain (Marguerite), 72 ans, rue Mascoutou.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 5 mai 1867.

18 versements dont 5 nouveaux 4,903

5 remboursements dont 2 pour solde 1,865 46

Pour la chronique locale: A. Layrou.

Faits Divers

Nous lisons dans le *Sicéle* :
« Trois personnes, le père, la mère, et un enfant de Blaugy (Calvados), ont été mordues tout récemment par un chien enragé. La femme est morte avant-hier, son mari et son fils ne laissent aucun espoir de guérison. — Quand donc trouvera-t-on un remède efficace contre la terrible maladie de l'hydrophobie ? »

Ce remède existe-t-il, nous l'ignorons; mais en attendant qu'on le trouve, ce qui pourrait tarder longtemps encore, ne serait-il pas opportun de prendre toutes les précautions que peut suggérer la prudence la plus ordinaire, pour éviter le retour de semblables catastrophes ?

La première de ces précautions consistait, suivant nous, dans une prescription générale, permanente et absolue, de faire détruire sans pitié et sans exception tous les chiens errants.

Les chiens qui sont l'objet d'une surveillance constante et spéciale de la part de leurs maîtres seraient, par cela même, à l'abri de la mesure indiquée. Mais toutes les fois qu'on trouverait un de ces animaux vaguant sur la voie publique, il devrait être pris et abattu le jour même s'il n'avait ni collier ni muselière, et le lendemain, s'il n'était pas réclamé en payant une forte amende. Personne n'y saurait trouver à redire, et en supposant même qu'il y eût quelque erreur fâcheuse, quelques abus regrettables, ces inconvénients peuvent-ils être opposés à l'effrayante perspective d'un seul accident pareil à celui que rapporte le *Sicéle*. Il est horrible de penser qu'en France chaque année plus de deux cents personnes meurent victimes de morsures de chiens enragés.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT TUNISIEN 1867.

EMISSION DE

200,000 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS.

Les Obligations sont émises au prix de 315 fr., jouissance du 1^{er} mai 1867.

Elles produisent un intérêt annuel de 35 fr. payables à raison de 17 fr. 50 par semestre, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Elles sont remboursables à 500 francs par voie des tirages au sort en trente années, à partir du 1^{er} novembre 1867, et ainsi de suite, de six mois en six mois.

Par traité passé avec le gouvernement tunisien, ce dernier affecte spécialement à la garantie du paiement des intérêts et de l'amortissement de cet Emprunt les revenus des Dîmes sur les céréales payables en nature, le revenu des Octroi, appelé Mahsoulat le produit des Impôts donnés en ferme et tous les Droits de sortie, et enfin toutes les sommes restant libres sur les impôts affectés à titre de garantie à l'Emprunt de 1863, lesquelles doivent s'accroître proportionnellement au fur et à mesure de l'amortissement, soit par le remboursement soit par le rachat ou la conversion facultative des Obligations de cet Emprunt.

NOTA. — D'après une déclaration du Gouvernement du 23 mars 1867, les garanties affectées à l'Emprunt de 1863 donnent un produit de fr. 5,000,000, et celles affectées au nouvel Emprunt s'élèvent à fr. 10,000,000, savoir : les Dîmes sur les Céréales fr. 2,500,000; le Revenu des Octrois appelés Mahsoulat, ainsi que celui des impôts donnés en ferme, fr. 5,000,000; et les droits de sortie fr. 2,500,000.

S. A. le BEY a ordonné que, des fonctionnaires spéciaux soient chargés de percevoir ces divers revenus et de verser tous les six mois aux personnes désignées les sommes nécessaires au paiement des annuités.

Le Gouvernement tunisien a l'intention d'employer jusqu'à due concurrence 100,000 obligations de la présente Emission au rachat ou à la conversion facultative des Obligations de l'Emprunt du 6 mai 1863. Il se réserve de faire connaître en temps opportun les conditions de cette opération.

LA SOUSCRIPTION POUR LES

100,000 obligations restantes sera ouverte :

A PARIS, chez MM. Emile ERLANGER et C^o, 20, rue Taibout.

A MARSEILLE, au Syndicat des Agents de change, chez MM. Ed. COUVE et C^o.

— chez MM. DROCHE-ROBIN et C^o.

A LYON, chez MM. MORIN, PONS et MORIN.

A BRUXELLES, chez M. Jacques ERRERA Oppenheim.

A AMSTERDAM, chez MM. LIPPMANN, ROSENTHAL et C^o.

A FRANCFORT-SUR-MEIN, chez MM. ERLANGER et Fils.

A partir du jeudi 9 mai de dix heures du matin à quatre heures du soir, jusques et y compris le samedi 14 mai au plus tard.

En France, dans les départements adresser les fonds par lettres chargées, à M^o Emile ERLANGER et C^o à Paris, 20, rue Taibout, ou verser à leur Crédit aux Succursales de la Banque de France.

Dans le cas où les demandes excéderont le nombre de 100,000 Obligations, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Il sera versé en souscrivant Fr. 23
Lors de la répartition 50
Du 1^{er} au 10 juin 80
Du 1^{er} au 10 août 80
Du 1^{er} au 10 octobre 80
Fr. 315

Les souscripteurs auront à toute époque, après la clôture de la souscription, la faculté de se libérer entièrement, et il leur sera bonifié sur les termes non échus un intérêt de 70/0. Ainsi l'Obligation libérée lors de la répartition revient à 311 fr.

Le premier Tirage des Obligations à rembourser aura lieu le 1^{er} Octobre 1867 et les Tirages suivants le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année chez M^o Emile ERLANGER et C^o Paris, qui sont chargés, avec les maisons désignées sur les coupons, du paiement des intérêts et du remboursement des Obligations désignées par le sort.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

MESSAGERIES A VAPEUR

PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et marchandises sur les routes ordinaires).

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social: 25 millions de francs.

Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : M. le baron de Vincent (C. ^o), sénateur.

INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL : M. Serret ^o, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléans.

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré : devant s'élever

jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple : Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûtera 5 millions. —

Produit 2 ou 3 0/0. Son établissement en messageries à vapeur coûtera 400,000 francs.

Le même produit devient, dès lors, plus de 25 0/0.

Voici enfin une affaire française ! Une entreprise sérieuse, pratique, d'utilité générale, HONNÊTE, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directement leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considérables.

ON SOUSCRIT (A PARIS : au siège de la Société, 60, rue de la Victoire. DANS LES DÉPARTEMENTS : chez tous les banquiers.

VERSEMENTS 50 francs en souscrivant, 75 fr. après répartition.

Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

Contre les RHUMES, grippe, maux de GORGE, le SIROP et de la PATE de NAFÉE de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les pharmacies.

SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature de DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

VINAIGRE de toilette COSMAUETI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes et rafraîchissantes. — Dépôt chez les Parfumeurs.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^o Dambert, avoué à Gourdon. L'adjudication des immeubles des enfants mineurs, Jean, Marie et Gabrielle Revel, aura lieu le 26 mai 1867, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de M^o Calmels-Darzensac, notaire à Gramat. Mise à prix 4,000 fr.

Etude de M^o Ayzac, avoué à Gourdon. L'adjudication des immeubles de Constant père et fils, domiciliés au chef-lieu de la commune de Lavercaillère, aura lieu le 4 juin 1867, au tribunal de Gourdon, sur la mise à prix de 500 fr. (Extrait du *Gourdonnais* du 2 mai.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^o Bru, huissier à Figeac. Suivant acte passé devant M^o Coussieu, notaire à Figeac, vente a été faite à Marie Delpech, d'une maison sise à Figeac, rue du Din, moyennant 1,900 fr. Copie collationnée de cet acte, a été déposée au greffe du tribunal de Figeac et signifiée à la vendeuse et à M. le Procureur impérial de Figeac.

Etude de M^o Marius Betille, avoué à Figeac. En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal, et par exploit de Frejaville, huissier, M^o Felicite Lafon, a formé contre son mari, Jean Flaujac, vouturier, domicilié à Cahors, une demande en séparation de biens. (Extrait du *Mémorial* de Figeac, 4 mai.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

ORFÈVRE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDÉS ELECTRO-CHIMIQUES

AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE :



CHRISTOFLE

Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfévrie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous, même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 40 fr. ; réellement nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfévrie. Notre représentant est : à Cahors, M^o Mandali frères.

à payer 34 fr. — Certains argenteurs à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en ne mettant que 3 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'emparent, par un procédé chimique de désargenteur, d'une valeur d'argent de 8 à 10 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 40 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer que 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

POINÇON DU MÉTAL BLANC

AIT ALFÉVIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

CHRISTOFLE ET C^o.

POUR DETACHER INSTANTANÉMENT — SANS ODEUR TOUTES LES ÉTOFFES POSSIBLES EXTRAIT-ECARLATE EAU-ECARLATE DE BURDEL ET C^o CHIMIQUES A PARIS F^o DE LA M^o DE L'EMPEREUR Dépôt : chez LEPETIT, — Epicerie cosmétiques, Droguerie industrielle — RUE DE LA LIBERTÉ, 4, A CAHORS.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi. Arrivée à Cahors : 6 heures soir.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie urino-génitale : 1^o Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme, 12^e édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques. 2^o Traité d'Épuisement prématuré; quatrième édit. n. 1 vol. de 626 pages. 3^o Traité des Maladies des Femmes; 1^o volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie. Chaque ouvrage, 5 fr. ; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se tra. ter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

TABLEAU DES DISTANCES De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

TOULOUSE GRANDE LOTERIE — GROS LOT : 100,000 Fr. CAPITAL UN MILLION

Par arrêté Préfectoral, TIRAGE 30 JUIN 1867

1	Lot	de	15,000	15,000	Ensemble
1	—	—	10,000	10,000	
2	—	—	2,000	4,000	40,000 fr.
5	—	—	1,000	5,000	
10	—	—	500	5,000	
40	—	—	100	4,000	

25 CENTIMES LE BILLET. — TIRAGE 30 JUIN 1867. DIRECTEUR GÉRANT : M. EMILE LACROIX, banquier, à Toulouse. VENTE : A CAHORS, chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale DE BILLET : chez M^o V^o RATIER, débitante de tabac, boulevard Nord

PHOSPHATE DE FER

De LUBA pharmacien, docteur en sciences. Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux, aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou la leucorrhée; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'actions sur les dents; tels sont les titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. — 2 fr. le flacon. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8^o de 452 pages, orné de figures, à l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

CORS oignons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les LIMES CHIMIQUES AMÉRICAINES de P. Mourthé (brev. s. g. d. g.) fournies par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3,000 cures authentiques. — Médailles de 1^{re} et 2^e classes. — Des rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2,000 soldats. — (Voir le prospectus). Prix 3 fr. — Dépôt général, 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, et dans toutes les pharmacies. — Dépôt à Cahors, Pharmacie Vinel.

A VENDRE OU A LOUER LE CAFÉ DU COMMERCE A Luzech (Lot), sur le Canal Maison et Etablissement. — Clientèle excellente. — Ameublement complet, avec BILLARD. S'adresser à M. Alibert, aîné, propriétaire, qui donnera toute facilité pour le paiement. Le propriétaire-gérant A. LAYTOU